

À propos de notre Association

Fin août, au colloque de Québec, l'assemblée générale a renouvelé une partie du conseil d'administration. En septembre dernier, à Paris, ce conseil d'administration partiellement renouvelé a élu un nouveau président et proposé un nouveau bureau (président : É. Gaziaux, vice-présidente : M.-J Thiel, vice-président : A. Thomasset, trésorière : F. Daull, secrétaire : K. Lehmkuhler). Au nom des membres de l'Atem, je tiens à remercier chaleureusement le président sortant, Denis Müller, pour son dévouement et son inlassable activité pour la vie de notre association. À travers lui, mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont collaboré, par leur participation au bureau ou au conseil, ou par l'organisation de colloques, entre autres, au dynamisme d'une communauté qui se veut une « communauté en marche ». L'équipe du bureau et du conseil mettra tout en œuvre pour continuer de faire de l'Atem un lieu où il fait bon vivre et se rencontrer, dans le respect et l'écoute mutuels.

À ce propos, la réunion du conseil d'administration en septembre fut l'occasion de rappeler les grandes caractéristiques qui font l'originalité de l'Atem : être un lieu de rencontre entre « praticiens » et « théoriciens » de l'éthique, être une association œcuménique ouverte au dialogue où se croisent les préoccupations universitaires, pastorales, éthiques, spirituelles, partagées par des femmes et des hommes soucieux de la recherche d'un bien vivre ensemble. L'expression de cette originalité de l'Atem traduit en d'autres termes les statuts énoncés en 1969, année où l'association fut portée sur les « fonts baptismaux ». La vocation de l'association est, précisent les statuts, d'être un centre d'études et de recherches dans le domaine de la théologie, spécialement de la théologie morale et des différentes disciplines qui lui sont connexes ; il est aussi de favoriser l'échange et la mise en commun de ces recherches et des études et d'aider tous ceux et celles qui s'intéressent à la réflexion fondamentale en matière morale, en favorisant la constitution de groupes d'études et de réflexions, en organisant des sessions d'études, en encourageant la publication de travaux. Ces objectifs, toujours d'actualité 36 ans après, prennent un relief particulier eu égard au renouvellement et à l'augmentation des membres de l'Atem ces dernières années. Ce ne sont plus seulement des théologiens et des philosophes spécialisés ou intéressés par l'éthique qui sont venus grossir les rangs de l'association, mais des agents pastoraux, des médecins, des aumôniers, des étudiants et doctorants, etc. Cette diversité dans les horizons d'origine et de formation témoigne autant de la richesse et du dynamisme de l'association que de l'ampleur du questionnement éthique et théologique ; elle est aussi une invitation à entrer dans un dialogue exigeant et ouvert sur ce qui nous caractérise et nous relie. Dans cette perspective, trois axes me semblent importants à continuer et à promouvoir. Tout d'abord, le colloque annuel, moment important pour l'association, lieu unique de réflexion, de rencontre, de travail en commun ; ensuite, la lettre de l'Atem, organe de liaison, échos de la vie des membres, et à laquelle chacun est invité à communiquer des informations, chroniques, recensions, etc. ; et enfin l'importance de susciter une réflexion de fond sur l'éthique et sur sa dimension théologique, de réfléchir à des journées d'études ou à des groupes de réflexion, à des possibilités de collaboration. Le bureau et le conseil d'administration sont ouverts à toute suggestion susceptible de rendre encore plus vivant cet organisme.

En tant que « communauté en marche », l'Atem est donc appelée à une « réappropriation créatrice » de son histoire et de notre tradition théologique et éthique. C'est au cœur même de ce travail, à mener ensemble et chacun selon ses qualités, que pourront se développer notre liberté et notre capacité de résistance, notre critique créatrice et notre inventivité.

Éric GAZIAUX, président de l'ATEM

Sommaire

Des théologiens revisitent l'herméneutique de Vatican II	2
Échos du colloque de l'ATEM à Québec	2
Torah et éthique. Une journée d'étude à Strasbourg	2
Notices bibliographiques	4
Le colloque 2006 à Neuchâtel	4
Site Web de l'ATEM	4

Association de théologiens pour l'étude de la morale

Président : Éric Gaziaux, Faculté de théologie, Grand-Place, 45, B-1348 Louvain-la-Neuve

Vice-Présiden(e)s : Marie-Jo Thiel, Faculté de théologie catholique, Place de l'Université, 9, F-67084 Strasbourg

Alain Thomasset, 128, rue Blomet F - 75015 Paris

Trésorière : Fabienne Daull, 27, Rue Saint-Exupéry F - 69600 Oullins

Secrétaire : Karsten Lehmkuhler, Faculté de théologie protestante, Place de l'Université, 9 F - 67084 Strasbourg

Siège social : Bibliothèque du Saulchoir, 43bis rue de la Glacière F-75013 Paris

Site web : www.ethique-atem.org

Des théologiens revisitent l'herméneutique de Vatican II

Devant un public composé d'enseignants et d'étudiants en doctorat ou en master, trois moralistes (Philippe Bordeyne, Éric Gaziaux, Guy Jobin) ont engagé le dialogue avec un bibliste, un liturgiste, des ecclésiologues, des systématiciens. Le colloque qui se tenait à Paris début octobre provient d'une recherche concertée entre trois Universités catholiques francophones : Laval, Louvain-la-Neuve, Institut catholique de Paris. L'idée était de partir de nos disciplines : comment le concile y est interprété, ce qu'il donne encore à penser quarante ans plus tard et les nouvelles questions à lui poser. L'herméneutique conciliaire intéresse l'ecclésiologie au premier chef. Mais dans chaque spécialité, Vatican II a influencé la pratique théologique, de manière parfois trop implicite. Les jeunes théologiens constatent des conflits non résolus dans l'interprétation de Vatican II, tel le débat entre morale autonome et morale de la foi. L'interdisciplinarité facilite la mise au jour des présupposés mutuels, elle aide à dégager des champs de recherche, par exemple entre éthique et liturgie.

Il en ressort qu'il faut approfondir la conception conciliaire de la révélation. Éric Gaziaux le soulignait dans sa relecture de *Gaudium et spes* : l'approche théologique de l'expérience humaine s'y alimente à une conception de la révélation dont l'assise christologique et anthropologique doit être exposée à l'exigence de la rationalité morale, pour préciser quel agir naît de la foi. Un systématicien (François Nault) observait que le concept de révélation nous vient de Vatican I et un autre (Christoph Theobald) que *Dei verbum* donne plus de critères pour interpréter la révélation dans l'Écriture que dans la tradition. De son côté, le bibliste (Olivier Artus) notait que le concile ignore les problèmes théologiques soulevés par les évolutions actuelles de l'exégèse. Cette recherche interdisciplinaire et francophone mérite bien d'être poursuivie !

Ph. Bordeyne

Échos du colloque de l'ATEM à Québec

Notre colloque de cet été s'est tenu au bord du Saint-Laurent, dans la maison de la Fédération des Augustines à Québec, avec la collaboration de l'Université Laval, et il a rassemblé environ 35 participants venant de France, de Suisse, et bien sûr du Canada francophone. Ce fut un bon moment, tant sur le plan intellectuel que spirituel, sans oublier les joies de l'amitié et de la convivialité, des découvertes culturelles et esthétiques... Merci à Bernard Keating et à son équipe de leur accueil et de leur investissement dans la préparation et le déroulement de ce colloque. Notre seul regret : que bien des membres de l'ATEM n'aient pu y participer, pour des raisons de disponibilité, de coût financier ou de santé.

Le thème « Santé, solidarité et bien commun » a été abordé tout aussi bien sous l'angle des questions concrètes et urgentes qui se posent dans nos pays, quels que soient leurs systèmes de santé et de protection sociale, que par une réflexion philosophique et théologique sur les notions de bien commun, de performance et santé, de justice et de solidarité. Sans vouloir anticiper sur les Actes qui devraient en être publiés, je voudrais relever quelques questions et lignes de réflexion. Nous avons fait le constat de la difficulté de concevoir une éthique collective dans le domaine de la santé, domaine qui à la fois renvoie chacun à lui-même, à ses fragilités, à ses besoins, à ses désirs et attentes, et engage les sociétés dans une recherche qui paraît sans fin de réponses sous forme de moyens humains, technologiques, financiers, juridiques et sociaux. On pourrait dire que la santé, qui était perçue comme bien commun et pas seulement personnel, contribuant au dynamisme du pays, relève aujourd'hui plutôt d'un droit revendiqué par chaque citoyen et d'un bien de consommation, à négocier avec les divers prestataires de service. Mais qu'en est-il alors des plus vulnérables ? comment concevoir des sociétés qui ne soient pas que la rencontre d'individualités isolées ou d'intérêts, mais singularités partagées, hospitalité offerte et acceptée ? La contribution des théologiens à ce débat de société peut être de l'ordre d'une anthropologie de la santé imparfaite, d'une prise de recul par rapport à des visions idéalisées ou normatives de la santé tout autant que par rapport à un repli sur l'utilitarisme ou le pragmatisme comme fondement du vivre-ensemble. Le chantier est ouvert : à chacun(e) d'y apporter sa pierre pour le bien commun et la santé de tous !

Fabienne Daull

Torah et éthique. Une journée d'étude à Strasbourg

D'habitude, on déplore le « fossé abominable » (le « garstige Graben » de Lessing), qui sépare les disciplines historiques des disciplines systématiques en théologie. Ce problème apparaît entre autre lorsqu'on s'interroge sur les fondements bibliques de l'éthique chrétienne. Les commandements et les prescriptions contenues dans la Bible peuvent-elles nous offrir des repères pour la réflexion éthique de nos jours ? Dans quelle mesure la loi véterotestamentaire a-t-elle encore une importance pour la vie du chrétien ? Ne faut-il pas affirmer, avec Paul, que « Christ est la fin de la loi » ?

Ces questions ont été traitées lors d'une journée d'étude, le 7 octobre 2005, à la faculté de théologie protestante de Strasbourg. Elle a été co-organisée par le « Centre de Sociologie des Religions et d'Éthique Sociale » (CSRES) et le « Groupe de Recherches sur la Septante ». Les organisateurs ont sollicité trois exégètes et trois éthiciens et leur ont demandé d'analyser la relation entre « Torah et éthique ». Le but de la journée était d'inviter l'exégète à prendre ses responsabilités en vue de l'élaboration des normes éthiques, et d'appeler le systématicien à confronter ses affirmations éthiques avec les textes fondateurs.

Karsten Lehmkuhler, professeur d'éthique à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, a présenté des aspects historiques du problème. St Thomas d'Aquin interprète le décalogue et ses interprétations au sein de la Torah comme une partie de la « loi divine » qui rappelle la loi naturelle, inscrite dans le cœur de tout être humain. Les réformateurs maintiennent unanimement cette thèse d'une loi naturelle dont le décalogue est une affirmation historique. Luther lutte contre deux malentendus concernant le rôle de la loi biblique : d'un côté, contre l'antinomisme d'Agricola pour lequel la loi ne joue aucun rôle dans l'enseignement chrétien (« Moïse relève de la mairie, non de l'église ! »), d'un autre côté, contre le légalisme des enthousiastes et iconoclastes qui veulent appliquer toutes les lois vétérotestamentaires littéralement. Lehmkuhler a prôné une « éthique du troisième article » enracinée dans les textes bibliques, une éthique pneumatologique qui vise non seulement des règles de conduite, mais la formation de la personne du chrétien.

Jan Joosten, professeur d'Ancien Testament à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, a interprété la formule vétérotestamentaire « Fais cela et tu vivras » (p. e. Lev 18,5) et ses échos dans le Nouveau Testament, aussi bien dans la prédication de Jésus que chez Paul, comme notamment en Rom 10,5. Paul n'a jamais renversé l'idée selon laquelle la pratique de la loi assure la vie. Certes, le juste vivra par la foi. Mais la vie de ce juste tendra vers la Loi comme vers un point de fuite. L'antinomie perçue entre l'enseignement vétérotestamentaire sur la loi et la doctrine du Nouveau Testament n'est pas, selon Joosten, conforme aux textes.

Jean-Daniel Causse, professeur d'éthique à l'Institut de théologie protestante de Montpellier, s'est interrogé sur la frontière qui distingue la « loi de mort » et la « loi de vie ». La loi qui est « sainte, juste et bonne » (Rom 7,12) peut se résumer dans la formule sans objet direct « Tu ne convoiteras pas » (Rom 7,7). Il s'agit ici d'une « loi symbolique » qui inscrit une limite bénéfique dans l'existence humaine. Cette loi interdit ce qui est impossible pour l'homme : l'autosuffisance, le désir d'être la source de sa propre vie. Au moment où l'homme considère la loi comme une possibilité d'autoréalisation, il la transforme en une loi mortifère, en essayant de se réaliser à travers ses actes. Par contre, l'enseignement de Jésus fait apparaître la différence entre une obéissance mortifère et une pratique de la loi comme une authentique décision.

Eberhard Bons, professeur d'Ancien Testament à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, a mené une réflexion sur le troisième commandement concernant la sanctification du sabbat. Bons s'est interrogé sur les implications de ce commandement pour une réflexion sur le dimanche chrétien. Comme le sabbat symbolise la libération du peuple d'Israël de la servitude, le dimanche chrétien est un symbole pour la liberté de tout individu face à l'asservissement par un travail devenu une valeur absolue.

Bernd Wannewetsch, professeur d'éthique à l'université d'Oxford, a choisi une approche inattendue et intéressante en s'intéressant à « l'esthétique » de la loi vétérotestamentaire. Se basant sur le psaume 119, il a souligné l'idée d'un « Walking the Ten Words », « promener le décalogue ». Le psaume nous invite à explorer la pertinence de la Torah en la « promenant » dans notre vie. Il ne s'agit pas d'une simple « application », mais d'une instruction, formation, d'un « amour » : le psaume utilise un langage sensuel, voire érotique pour décrire cette relation dans laquelle la loi divine est considérée comme un sujet agissant.

André Wénin, professeur d'Ancien Testament à la faculté de théologie catholique de l'Université catholique de Louvain-La-Neuve, a étudié, à l'aide de Genèse 2,16-17, la portée anthropologique de la Loi. Le premier précepte biblique peut être considéré comme une clé de lecture pour toute la Torah. Ce précepte structure l'humain. Il pose une limite originaire, attise le désir tout en mettant en garde contre la convoitise, ouvre une place à l'altérité et invite au consentement à un non-savoir. L'intention bonne de Dieu n'est pas démontrée, elle se cache derrière un interdit ambivalent. De cette façon, le premier précepte, comme la Torah, invitent à prendre le risque de faire confiance à la bonté de Dieu et à s'ouvrir pour l'autre dans l'amour.

Cette journée d'étude qui a connu un intérêt étonnant a confirmé les organisateurs dans leur souhait de faire avancer, en matière d'éthique, le dialogue entre exégètes et systématiciens. Les actes de la journée d'étude seront publiés.

Notices bibliographiques

Emile GOICHOT, **Les Examens particuliers de M. Tronson. Essai sur la formation du prêtre "classique"**, édition établie et présentée par René Heyer, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, 240 p., 18 euros.

Les *Examens particuliers*, mis en forme dans les milieux sulpiciens, publiés en 1690 par Louis Tronson et constamment réédités depuis, ont profondément marqué la formation des séminaristes en France, au Québec, en Indochine, et ce jusqu'au milieu du XXe siècle. L'extraordinaire longévité de ce dispositif ecclésiastique a contribué à forger un type d'homme, le prêtre "classique". Emile Goichot, connu pour être le spécialiste de Henri Bremond, a laissé quasiment inédite son importante étude sur ce phénomène éditorial, éducatif et spirituel. Publiée à titre posthume, elle est ici accompagnée d'un fragment d'édition critique des *Examens particuliers* (sur "la modestie") et de deux articles où il retraçait leur histoire.

Commande auprès des PUS, Palais universitaire, 9, place de l'Université, F-67084 Strasbourg Cedex, ou en librairie.

Christian ARNSPERGER, **CRITIQUE DE L'EXISTENCE CAPITALISTE. Pour une éthique existentielle de l'économie**, Paris, Cerf, 2005, 209 p., 17 euros.

Nous sommes nombreux à ressentir qu'au sein du système économique actuel, nos existences ne sont plus tout à fait humaines. Mais qu'est-ce qui maintient et renforce le fonctionnement de cette économie? Si la logique en place est si tenace, c'est peut-être que quelque chose au fond de nous-mêmes y collabore - quelque chose qui participe de l'angoisse et du déni de notre condition d'humains. Les voies de sortie les plus pertinentes du capitalisme ne sont pas purement économiques, elles sont existentielles. Telle est la conviction qui guide cet ouvrage.

Le lecteur est accompagné progressivement vers une meilleure compréhension de ce qui, dans nos profondeurs et souvent inconsciemment, contribue à « faire tourner » la machine économique. Pour mieux agir dans le monde actuel, pour se rebeller sans s'aveugler, il faut partir d'une critique lucide du capitalisme et du mode sur lequel il nous fait exister.

À partir de cette prise de recul radicale, informée par les philosophies de l'existence, l'héritage de la théorie critique et la tradition de l'économie politique, ce livre nous propose de revoir en profondeur les principes qui régissent notre existence économique.

Le colloque 2006 à Neuchâtel

Le colloque 2006 aura lieu en Suisse, du mercredi 30 août au samedi 2 septembre près de Neuchâtel (plus précisément au Centre du Louverain, maison de l'Eglise réformée). Le thème provisoire en est la réception systématique, éthique et pratique de Dietrich Bonhoeffer (théologien luthérien, membre de l'Eglise confessante, assassiné par le régime nazi en 1945). S'associeront à l'ATEM l'Institut d'études oecuméniques (IEO) de Fribourg et l'Institut romand de systématique et d'éthique (IRSE) de Genève. L'équipe scientifique oecuménique est composée de Guido Vergauwen (Fribourg, directeur de l'IEO), Martino Dotta (Lugano et Fribourg), Pierre Gisel (Lausanne et Genève, directeur de l'IRSE), Hans-Christoph Askani et Ghislain Waterlot (Genève), Denis Müller et Alberto Bondolfi (Lausanne et Genève).

Une excursion est prévue le dimanche 3 septembre, avec si possible une visite guidée du Laténium (musée préhistorique et historique au bord du lac de Neuchâtel). Une fois discuté et validé par le Conseil de l'ATEM en janvier 2006, ce pré-programme donnera lieu à une élaboration plus détaillée. Pour tout renseignement, s'adresser à Denis Müller (Denis.Muller@unil.ch).

Site Web de l'ATEM

Le site de l'ATEM www.ethique.atem.org est désormais ouvert.

Pour tout contact ou suggestions, s'adresser à denis.muller@unil.ch ou au secrétaire qui transmettra.

Paiement des Cotisations

Pour les membres de l'ATEM ayant un compte en France : les cotisations doivent être réglées par chèque bancaire ou postal en euros à l'ordre de l'ATEM, envoyé au trésorier : Hugues Puel, rue Desaix, 27, F-69003 Lyon. **L'ancien compte CCP de l'ATEM étant fermé depuis longtemps, prière instante de ne plus faire de virement sur ce compte.**

Pour les autres membres de l'ATEM, règlement par mandat postal international ou en espèces (26 €) lors du colloque annuel.